

INTRODUCTION AUDIT FINANCIER 2021-2025 BESSE SUR ISSOLE

Avant de vous présenter la synthèse de l'audit financier, il nous est apparu important d'en rappeler le contexte. En effet, dès notre élection, nous avons souhaité disposer d'un état des lieux de la situation financière de la commune. Nous avons en conséquence sollicité les services de la DGFIP afin de bénéficier d'une analyse indépendante, objective et impartiale des comptes sur la période 2021/2025. Cette analyse a été réalisée sans coût pour la commune, la DGFIP agissant en tant que partenaire des collectivités territoriales dans son rôle de conseil.

A titre liminaire, il convient de préciser ce que cet audit n'est pas : il n'a vocation ni à porter un jugement politique sur la précédente mandature ni à remettre en question le travail des services financiers de la commune.

Cet audit constitue un outil d'aide à la décision destiné, par l'analyse des indicateurs financiers à éclairer les choix que nous aurons à faire pour l'avenir.

Au regard du caractère très technique de l'audit, les services de la DGFIP nous ont recommandé de ne pas communiquer en l'état l'analyse financière constituant un document de travail interne, afin d'éviter des interprétations incomplètes ou inexactes. C'est pourquoi, dans la perspective d'assurer une information fidèle et objective, nous avons élaboré une synthèse des principaux enseignements de cet audit. Cette synthèse a été transmise aux services de la DGFIP qui après examen nous ont confirmé qu'elle reflète fidèlement les conclusions du rapport.

Notre démarche aujourd'hui, n'est pas de refaire le débat du passé, ni de désigner des responsables ; elle est de partir d'un constat objectif afin de pouvoir prendre des décisions permettant de préserver les finances durablement.

Cet audit met en évidence des points positifs que nous reconnaissons, mais également des fragilités importantes qui appellent aujourd'hui une gestion prudente et responsable.

Il nous est apparu normal que le conseil municipal soit le premier destinataire de la présentation de l'audit afin que tous les conseillers disposent d'une information au même moment et puissent ainsi en débattre sereinement dans un cadre officiel, évitant ainsi la diffusion d'informations inexactes.

C'est précisément l'objet de cette présentation qui va s'articuler autour de 7 points :

- 1- Les constats principaux ;
- 2- L'analyse des recettes et dépenses de la section de fonctionnement ;
- 3- L'autofinancement ;
- 4- Les Investissements ;
- 5- La trésorerie et le fonds de roulement ;
- 6- L'endettement ;
- 7- La fiscalité